**Les Amis de La Vie - Rabat 2019 – Fiche de lecture.**

**Cette fiche présente deux ouvrages :**

1. Bensaâd Ali (dir), (2009), *Le Maghreb à l’épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Ed. Karthala. 440 p.
2. Bava Sophie (dir), 2018, *Dieu, les migrants et l’Afrique,* L’Harmattan, mobilités africaines, 240 p.

Les deux ouvrages sont composés d’une succession de contributions. Etant donné la rapidité des évolutions, le premier est par bien des aspects, dépassé. Certains articles sont trop loin de nos préoccupations (le deuxième ouvrage est surtout centré sur l’Egypte). Aussi, je vais dans un premier temps, faire simplement une liste de points qui peuvent nous donner des repères et des pistes. Je citerai les pages (on pourra ainsi toujours s’y retrouver) mais pas les auteurs (tous chercheurs, spécialistes du thème, dans des universités ou des centres de recherche français ou maghrébins, notamment à Rabat. Certains posent des problématiques générales, d’autres étudient des espaces spécifiques (un pays : Maroc, Lybie, Mauritanie… des lieux : une ville, une route, un port…)

**Idées générales des deux ouvrages :**

Les migrations internationales deviennent une question qui se mondialise. Elles se transnationalisent aussi, impliquant de plus en plus de pays, en les rendant interdépendants pour contrôler leurs frontières. Les distinctions habituelles entre migrations définitives et temporaires, migrations de travail et déplacements multiples, entre pays d’immigration et d’émigration… ne suffisent plus à caractériser les mutations en cours (2.230) Rétrécissement du monde (1.245) Circulation à travers des nations plus qu’entre les nations (1.305)

Depuis les années 60, l’identité migratoire du Maghreb se modifie et se complexifie. A la fonction traditionnelle d’espace d’émigration s’ajoutent désormais celle d’espace d’immigration et, emboîtée à celle-ci, la fonction de terre de transit vers l’Europe. On a affaire à un espace migratoire multifonctionnel. Cela entraîne un repositionnement géopolitique de ces pays. L’immigration subsaharienne modifie substantiellement les problématiques sociétales et spatiales dans ces terre traditionnelles d’émigration : plus forte jonction avec l’Afrique noire, réintroduction du cosmopolitisme et reformulation de la question de l’altérité avec l’irruption d’un nouvel « autre » : l’immigré. On a là un outil d’interrogation et d’analyse des mutations de l’espace maghrébin et des modalités de son insertion dans le processus de mondialisation, notamment de sa projection comme « cordon sanitaire » de l’Europe. (1. 4ème)

Entrer dans cette réflexion par le religieux permet de mesurer des constructions sociales et culturelles originales. Cela permet de s’interroger sur l’émergence d’une scène religieuse musulmane et chrétienne dynamisée par les migrations (2. 4ème)

Problèmes grandissants à l’origine des migrations : guerre, conflits ethniques, risques climatiques, stress hydriques, ou encore  « migrations d’aventures » (2.13). Il s’agit « d’aller chercher sa vie ». Malgré les répressions, la dangerosité, les morts… l’énorme coût humain. L’objectif est de mettre un pied dans l’espace Schengen, peu importe comment. « Tout plaquer » est une épreuve moderne, épreuve initiatique. C’est l’expérience de la transmigration qui participe à faire de ces populations migrantes des individus, au sens de sujets. Mise en place d’un processus identitaire. S’inventer un monde à eux, s’approprier toutes les images que la globalisation fait circuler : c’est de la sorte que s’est constituée la cause du droit à la mobilité (2.239). Se crée une forme de consistance cosmopolitique reliant l’Afrique subsaharienne, le Maghreb et l’Europe (2.240) Le champ méditerranéen devient un « territoire circulatoire » où les migrants développent une conscience d’appartenir autant à leur pays d’origine qu’au pays d’accueil. (2.12).

**La mobilité devient une réalisation en soi et une réalisation de soi (1.284)**

Ainsi, « la lutte contre l’immigration illégale » met d’accord trois types de pays : les pays de destination, les pays de transit et les pays de départ (qui cherchent pour certains à garder leur jeunesse). En face la volonté de ceux qui veulent librement « faire leur vie ». Conceptualisation de « l’ailleurs comme univers des possibles », survalorisation de « la débrouille » et de « l’aventure » pour parvenir à ses fins. (1.287). Organisation de collectifs plus sur la base de cet imaginaire que de l’identitaire (1.288) Organisation de « réseaux résistants transnationaux » (1.299) qui militent pour un espace politique global où les droits humains seraient supérieurs aux seuls intérêts de la société nationale.

Les marges et la centralité, le visible et l’invisible, le licite et l’illicite, l’officialité et le clandestin, le dedans et le dehors… se mêlent à un tel point qu’on ne peut plus les séparer « objectivement » (2.238)

**Les mots :** petit relevé de termes utilisés suivant le contexte (1.194)

Complexité du terme immigration (1.339)

Transmigration  (migration transnationale par étapes), circulation migratoires,.

La question de l’intégration se pose dans des termes radicalement différents lorsqu’il s’agit d’immigration et de transmigration. (1.342)

Pour les individus (en vrac) : étrangers, migrants, transmigrants (l’étranger qui ne sait pas s’il va devoir s’arrêter ou pouvoir poursuivre plus avant dans une vie quasi nomade), clandestins, sans papiers, illégaux, irréguliers, vrais et faux réfugiés, réfugiés politiques, réfugiés climatiques, réfugiés économiques, exilés, aventuriers, demandeurs d’asile, fraudeurs…

Passeurs, trafiquants, réseaux, mafias…

Pays tampons, pays tiers intermédiaires. Migration de transit (ou par défaut)…

Short stay detentions centres, long terme detention centres, repatriation centres

Le terme migrant : flou, faible consistance conceptuelle, connotation misérabiliste et compatissante. L’absence d’un statut théorique rigoureux offre prise à tous les abus juridiques. (1.202)

Distinction entre « le couple migratoire » où une nationalité compte l’essentiel de ses membres dans un pays et la « quasi diaspora » où une nationalité se répartit dans plusieurs pays (1.429)

**La géographie et l’histoire**:

On distingue plusieurs sortes de migrations à travers le temps et l’espace : diasporas, circulations licites ou illicites ou mafieuses de produits, déploiement transfrontalier de migrants commerçants… (Tarrius 1.307)

En Afrique les frontières sont artificielles et récentes. Le Sahara, une mer intérieur (1.411), le désert saharien est un obstacle (1.181) Importance historique des échanges caravaniers et donc existence de routes transsahariennes : les migrants retrouvent cette géométrie de l’espace, L’émergence des Etats-nations fait que le Sahara frontière a pris la place du Sahara désert. Suivant les restrictions, les flux changent de route : remarquable adaptation au contexte d’un mouvement spontané et atomisé (1.184). Au Moyen-Age, le moteur était situé au nord du Sahara, au Maghreb (échanges commerciaux). Aujourd’hui, il est au sud. Mais jamais le Sahara n’a été aussi urbanisé (1.187)

La Méditerranée, un espace de mobilité (1.428) : une frontière lieu de fracture et lieu de passage.

Interpénétration de deux mondes, deux cultures que le désert climatique tendait à séparer : Maghreb et Afrique noire, monde musulman et non musulman.

Schengen a eu un impact énorme : nouvelles stratégies de contournement, renforcement des migrations Sud-Sud… la route prend maintenant des années, ce qui vide de son sens la notion de transit. Les trajectoires sont rythmées par des étapes.

Depuis Schengen, une seule frontière a été imposée aux pays limitrophes, là où il y en avait auparavant autant que de nations. (2.228).

Les années 90 marquent un tournant dans l’histoire récente des migrations : accroissement et diversification des flux, acteurs qui s’organisent (1.116)

L’Europe :

Il semble bien qu’elle soit fatiguée de son Sud (1.413) Question posée de la frontière de l’Union européenne ou plitôt de la localisation de celle-ci (1.416)

Recomposition au niveau européen du dedans et du dehors. Les migrations jouent un rôle dans la construction d’un « nous » collectif européen. Avec la coopération imposée aux pays limitrophes, externalisation de la frontière européenne, recomposition du cosmopolitisme au sein de toutes ces sociétés. (2.228) Mise en place de deux logiques contraires : une force d’intégration et (réveil de forces nationales) une résistance à cette intégration. Repli identitaire (1.246)

La plupart des migrants finissent par passer en Europe, remplacés par d’autres qui reprennent les mêmes routes, rythmées par les mêmes étapes, construisant ainsi une sorte de continuité territoriale grâce aux réseaux qu’ils élaborent. (2.232). Les migrants veulent arriver en Europe, pas forcément dans tel ou tel pays : ils se révèlent ainsi plus européens que les habitants des Etats-nations en Europe…

Tenir compte des différences entre les pays européens, notamment sur le plan démographique. (Mais les évolutions démographiques sont aussi intéressantes à étudier en Afrique) (1.421)

Le Maghreb : Passerelle pour l’Europe. Mais aussi cordon sanitaire de l’Europe ? (1.9) par « effet de nasse ». Etats-tampons ? Mais aussi pays tremplin (1.198)

Tous les pays musulmans sont des pays de droit du sang (1. 430)

**Le politique :** Ces populations errantes et exclues du « droit à avoir des droits » du fait de normes politico-culturelles assignant à certaines catégories de mobilités un statut inférieur de non-citoyenneté, peuvent par leurs actions et transgressions, défaire des nomes et devenir un mouvement d’une puissance d’agir transformatrice (2.226)

Une conscience collective émerge, des réseaux se forment, un savoir-faire se constitue, des revendications se forment.

Les migrants connectent des territoires, construisent des réseaux multiples, favorisent la circulation des biens et des services… Il y a à la fois de nouveaux seuils d’individualisation de la vie sociale et la construction de nouvelles formes d’agrégation de la vie collective, bousculant les ordres sociaux institués par le système démocratique dont l’Etat-nation est l’agencement historique. Remis en cause de ces Etats-nations : ce ne sont plus les cadres légaux et les institutions des Etats qui délimitent les prérogatives de l’intégration sociale et politique (2.236). Dans un monde où la contrainte territoriale n’est plus aussi prégnante qu’avant, l’action sociale devient possible partout sur la terre. Cela a un effet important sur le politique puisque la distance a cessé d’être la ressource d’Etat qu’elle a été pendant des siècles (la distance donne une fonction médiatrice à l’Etat). Les frontières n’ont plus le même monopole sociologique et peut-être demain n’auront-elles plus le même monopole politique (2. 237)

La forme territoriale historique de l’Etat-nation entièrement maillée par les grandes institutions politiques, économiques et sociales est renégociée par des collectifs de migrants désignés comme « ethniques » (1.317).

Distance actuelle par rapport aux parcours classiques de l’intégration. Pouvoir des nomades sur les sédentaires, de l’initiative communautaire transnationale sur les perspectives de l’intégration nationale. « Nos Etats-nations, en effet, ont construit leur histoire politique et sociale autour de la sédentarité, du micro-lieu, dans les rapports à leurs propres citoyens, comme aux étrangers. » (Tarrius, 1. 318)

On assiste à une accélération de la transnationalisation de la gouvernance à l’échelle mondiale. Il faut déterritorialiser la pensée et les cadres d’analyse. Surtout que les Etats, face à cette prolifération d’acteurs transnationaux et à la porosité de leurs frontières tentent de se réorganiser transnationalement. Avec la volonté de rester les acteurs principaux sur la scène locale comme sur la scène globale. Cela devrait s’accompagne d’une transnationalisation de la contestation et de la lutte politique (ex : résistance face à la politique européenne d’externalisation des contrôles) (2.237).

On considère que l’Etat a un droit sur ses sujets. Cette conception des choses ne correspond plus à la réalité. Nous sommes passés des sujets aux citoyens (la Déclaration universelle des droits de l’homme le proclame) (1.418). Il devient anachronique d’envisager le contrôle de l’immigration exclusivement en termes de souveraineté. Le droit de circulation est un droit de l’homme. « Entre le contrôleur qui fait son métier et le migrant qui joue son destin, les enjeux ne seront jamais de même nature » (1.419). Puisque les flux migratoires continueront, il faut réfléchir à d’autres approches. L’une d’elles : que l’Europe affirme ses propres valeurs, non négociables : droits de l’homme, égalité des sexes, soumission de tous à la loi, bref, poser tranquillement une identité, non pas toujours parler de l’Autre qu’on connait si peu mais parler sereinement de soi (1.425)

**Les politiques d’aide au développement ont jusqu’à présent été des échecs car le profil des migrants a changé. Ils ne partent pas tant poussés par la misère ou la pression démographique, mais par l’absence d’espoir, le désir de se réaliser, l’envie d’Europe. Ils se désolidarisent de leur Etat d’origine, corrompus, instables dont ils n’attendent rien** (1.435)

Le développement est différent du co-développement (qui implique le financement et l’action des immigrés, bien supérieur à l’aide publique) (1.420) : pourquoi ces pays africains dont certains sont fondamentalement richissimes ne décollent-ils pas comme d’autres l’ont fait (la Chine, le Vietnam …) ? Derrière l’éternelle culpabilisation de l’Occident, admettre l’incompétence de dictateurs corrompus. (1.421)

**Le juridique** :

La quasi-totalité des pays du Maghreb ont ratifié les conventions internationales liées à la migration, mais la quasi-totalité souffre d’une absence de cadre juridique national et d’une stratégie renouvelés en adéquation avec les enjeux actuels. Mais leur cadre juridique reste parcellaire (1.248) qui répondent plus aux accords euro-méditerranéens qu’aux réalités sahélo-sahariennes.

(cf. plus loin le cas particulier du Maroc)

Question de l’adéquation actuelle de la Convention de Genève (1951) et du Protocole de New-York sur les réfugiés (1967). Adoptés au temps de la guerre froide : il suffisait grosso modo que le requérant vienne d’un pays du bloc socialiste pour voir sa demande acceptée. Le risque de persécution ne faisait aucun doute. Malgré l’évolution historique, les défenseurs des Droits de l’Homme préfèrent ne pas remettre en cause la Convention de 1951, faute de précipiter sa disparition. Ce faisant, ils homologuent une gestion sélective des migrants (politiques, économiques…) (1.203). Banalisation du terme immigration illégale (1.205)

Des textes internationaux défendent « le droit de circuler » sans restriction (sauf pour protéger la sécurité nationale, la moralité publique…) mais que vaut le droit de quitter un pays si n’existe pas le droit concomitant d’entrer dans un autre pays ? (1.206)

**Le religieux :** Dans un champ relationnel qui se complexifie, le religieux se pose en tant que facteur pertinent dans l’interaction entre la migration et l’institution. Les migrants revivifient, découvrent, créent ou cultivent des compétences religieuses. Les instances religieuses peuvent être un relais, ou un substitut à tout ce qui est perdu (2.14). Durant la migration, la foi et les pratiques religieuses se renforcent, il s’agit de donner sens à l’expérience migratoire (2.25)

Différents cas de figure : migrants musulmans ou migrants chrétiens.

Au Maghreb : Une des conséquences de la migration subsaharienne : l’implantation d’églises africaines au nord du Sahara : diversité des profils de migrants (étudiants, réguliers, clandestins, expatrié…anglophones, francophones), diversité des églises (catholique, protestante… ) : visibilité chrétienne due à une augmentation fulgurante du nombre de pratiquants (2.48). Ils sont à contre-temps de la société environnante, regardés avec curiosité ou agacement… les églises sont des espaces-refuges (2.45)

En Europe : La confrontation de l’islam avec la laïcité française ou la sécularisation des autres pays européens est une rude épreuve réciproque. L’islam religion majoritaire dans le pays de départ est ici minoritaire. (1.437)

**Le Maroc :**

Ce pays est rarement la destination voulue. La plupart des subsahariens sont pris au piège, dans la nasse, dont ils vont chercher à faire un tremplin. (1.198) Agadez, Sebha, Tamanrasset sont démographiquement des tours de Babel africaines. Rabat (comme Alger, Oran ou Tripoli) a son quartier africain. (1.8). S’y crée une « économie de voyage ».

Le Maroc un « pays camp » ? (1.325)

Création d’un observatoire des migrations dès 2004 et d’une Direction de la migration et de la surveillance des frontières gérés par le Ministère de l’Intérieur.(1.79)

Les événements de Ceuta et Mellila en 2005 (campement rasé, migrants tués) entraine une structuration des migrants : création en nov. 2005 du Conseil des migrants subsahariens du Maroc (multiples nationalités) (1.73) L’objectif est l’entraide. D’autres regroupements suivront. Leurs communiqués font appel à la défense des droits de l’homme. Recours aussi au registre émotionnel ou humanitaire. (1.75) Protestation auprès du HCR.

Le Maroc a renforcé son cadre juridique : adoption d’une loi sur l’asile et la régularisation, en 2013, reconduite en 2016. Le Maroc permet aux réfugiés d’avoir un statut (2.229). Il a proposé sa vision de la migration en Afrique lors du 29ème sommet de l’Union africaine (2017) / la priorité est donnée à l’investissement dans la jeunesse africaine et au partenariat international. (2.15) (2.235).

Créations de relais sociaux d’aide. Emergence d’associations, telles que le Conseil des migrants subsahariens au Maroc ou l’Association Lumière sur l’émigration clandestine au Maghreb, le GADEM (groupe antiraciste d’accompagnement et de défense des migrants et des étrangers au Maroc) se sont montées. Soutien d’une partie de la société civile, d’organismes internationaux des droits de l’homme et d’ONG. Elles ont contribué à révéler aux Marocains certaines contradictions de leur société. Intéressant pour la démocratie, car c’est bien une de ces caractéristiques que de permettre l’existence d’espaces ouverts à la lutte pour le droit des catégories subalternes en sortant de l’impasse sécuritaire. (2.234). En 2014, une campagne antiraciste nommée « je ne m’appelle pas azzi » (négro) a mis sur la place publique un problème qui fait l’objet d’un déni : les discriminations et les violences qui ne cessent de croître.

Implication des réfugiés et demandeurs d’asile au côté de l’Eglise évangélique dans l’aide de première nécessité. (1.77)

Si les luttes ont permis que le Maroc fasse une place aux migrants en les faisant sortir de leur clandestinité juridique, l’histoire ne fait que commencer… (2.236)

Ambiguïté de l’Etat marocain qui encourage le départ de ses propres ressortissants (accord de main d’œuvre avec plusieurs pays européens) et retient les étrangers candidats aux mêmes destinations (1.208)

Le Maroc inscrit son action dans un rapport particulier à l’Espagne et la migration a toujours constitué une donnée non négligeable de la négociation postcoloniale entre ces deux pays (1.234)

Utilisation aussi de la migration par rapport à l’Afrique subsaharienne : un moyen de s’affirmer comme un acteur clef du lien entre ces deux espaces.

Migrants musulmans : Le cas particulier des confréries islamiques sénégalaises au Maroc (2.133- 152) : les *dahira-s.* (cercle, rond) Au Sénégal le fait confrérique est structuré autour de maisons ou familles réputées saintes. Elles ont dans des contextes de transition (colonialisme, migration) offert des discours et des outils d’adaptation au changement en se positionnant comme intermédiaires. Sur un triple plan -cultuel, social, politique- la dahira s’inscrit dans une fonction missionnaire au bénéfice de l’idéal communautaire qui détermine son existence. Il s’agit aussi pour la dahira de se positionner comme détenteur d’une offre politique d’islam ayant vocation à transcender les frontières culturelles nationales. Une tentative de maillage du territoire se met en place.

Le Maghreb : *(je retiens ici des articles portant sur d’autres pays que le Maroc ou le Maghreb en général, mais qui peuvent selon moi s’appliquer au Maroc)*

Les filières de migration et les rapports intenses de transaction qu’elles créent sont investies par de multiples acteurs (commerçants, transporteurs, agents d’Etat, passeurs…). Les migrants investissent le marché de l’emploi, pouvant créer des tensions avec les locaux. Si la xénophobie demeure une réalité, des rapprochements ont lieu. Les autorités oscillent entre tolérance et répression.

Jeu ambigu avec l’Europe : logique de confrontation entre une Europe qui externalise la gestion de ses contrôles et des Etats gendarmes qui se soumettent à cette tâche en échange d’avantages économiques ou politiques spécifiques. Pays pas en mesure de résister diplomatiquement aux pressions de l’Europe (1.329)

* Le Maghreb demeure une zone de départ de ses propres ressortissants
* La migration intra-maghrébine se développe
* Certains pays accueillent une immigration de travail nouvelle
* Emergence de grandes villes sahariennes en tant que nouveaux espaces circulatoires frontaliers
* Des territoires de « regroupement » ou de « transit »
* Féminisation de la migration : un savoir migrer au féminin qui a des conséquences sociales. (1.225)